Bulletin mensuel d'information

Municipalité de la Paroisse
Sainte–Marie-Madeleine

CONSEIL MUNICIPAL	
Gilles Carpentier……	maire
Ginette Gauvin…….	siège # *1*
René Poirier…….	siège # *2*
Bernard Cayer…….	siège # *3*
Jean-Guy Chassé……	siège # *4*
Pascal Daigneault…….	siège # *5*
René-Carl Martin……	siège # *6*

Prochaine séance régulière du conseil :
le jeudi 06 septembre 2018 à 19 h 30
Église Évangélique Baptiste
405, boul. Laurier
Sainte-Marie-Madeleine

Le bureau municipal sera fermé

LUNDI 3 SEPTEMBRE 2018

À l'occasion de la fête du Travail, nous serons de retour le mardi 4 septembre 2018

3E VERSEMENT DE TAXES MUNICIPALES – 24 SEPTEMBRE 2018

MODE DE PAIEMENT

- Au guichet ou au comptoir de la Caisse populaire;
- Par la poste;
- Au BUREAU MUNICIPAL – 3541, boul. Laurier (lundi au jeudi 8 h 30 à 16 h 30 et vendredi 8 h 30 à 12 h) en argent, débit ou chèque;
- Déposer un chèque dans le passe lettre (dans la porte d'entrée du BUREAU MUNICIPAL – 3541, boul. Laurier)
- Par internet, **Accès D :** il est très important de suivre les étapes suivantes :
  - **Nom du fournisseur :**
    Paroisse de Ste-Marie-Madeleine
  - **Catégorie :** *Taxes municipales*
  - **Bande déroulante choisir :**
    Municipalité Paroisse Ste-Marie-Madeleine

Le numéro de référence demandé correspond au numéro de matricule de votre propriété (14 chiffres incluant les« 0»)

Pour information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous : 450-795-6272

Volume 8 **AOÛT 2018**

CHANGEMENT D'HORAIRE POUR LE DÉPARTEMENT D'URBANISME

Veuillez prendre note que l'horaire de l'inspecteur en bâtiment sera modifié pour SEPTEMBRE.
Notre inspecteur sera disponible à notre bureau durant les semaines suivantes :
Semaine du 2 septembre : MERCREDI ET VENDREDI
Semaine du 9 et du 16 septembre ; LUNDI ET MERCREDI
Semaine du 23 septembre : LUNDI ET JEUDI
Les heures de bureau sont de 8h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8h 30 à 12 h

VOIR DÉTAILS SUR LA PAGE CALENDRIER AU VERSO DU BULLETIN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE QUI A EU LIEU À 19 h 30 LE 5 JUILLET 2018 AU LIEU DÉSIGNÉ PAR RÉSOLUTION, 405 BOULEVARD LAURIER, SAINTE-MARIE-MADELEINE.

Étaient présents madame la conseillère Ginette Gauvin et messieurs les conseillers René Poirier, Bernard Cayer, Jean-Guy Chassé, Pascal Daigneault et René-Carl Martin.

Tous formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Gilles Carpentier.

Madame Lucie Paquette, directrice générale, était également présente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal – Séance ordinaire du 7 juin 2018
4. Approbation du procès-verbal – Séance extraordinaire du 14 juin 2018
5. Adoption du rapport des correspondances
6. Période de questions

7. Législation

7.1 Règlement 18-483 modifiant le règlement 10-377 régissant les assemblées publiques du conseil municipal – *Adoption*

7.2 Règlement 18-485 amendant le règlement de zonage 09-370 afin de modifier les usages autorisés de la zone 203 (Secteur Douville) – *Premier projet*

7.3 Règlement 18-486 amendant le règlement de zonage 09-370 afin de modifier le pourcentage maximum pour l'espace bâti/terrain de la zone 505 – *Second projet*

7.4 Règlement 18-487 modifiant la limite de vitesse permise du Petit rang et des rues du Moulin et du Ruisseau – *Adoption*

8. Administration générale

8.1 Dépôt - Rapport budgétaire au 29 juin 2018

8.2 Approbation des comptes à payer

9. Sécurité publique

Aucune

10. Transport

10.1 Liste des travaux de pavage 2018

10.2 Appel d'offres publiques SEAO – Travaux de pavage 2018

10.3 Rue des Hêtres – Installation d'un dos d'âne

10.4 Abrogation d'une résolution – *Point retiré*

11. Hygiène du milieu

11.1 Demande d'autorisation au MDDELCC pour le projet de la TECQ 2014-2018

11.2 Projet d'égout pluvial secteur Domaine du lac Huron – Mandat aux services d'ingénierie et d'expertise de la MRC des Maskoutains

11.3 Enviro-Step Technologies Inc – Signature du contrat d'entretien des systèmes de désinfection UV des résidences isolées

11.4 Ajout de bornes-fontaines 4e rang (3) et Montée du 4e rang (2) – Demande de soumissions

11.5 Rapports des inspections d'installations septiques – Mandat aux services juridiques de la MRC des Maskoutains

12. Santé et Bien-être

Aucune

13 Aménagement et Urbanisme

13.1 Dépôt - Rapport des permis et certificats Juin 2018

13.2 Dépôt – Procès-verbal de la réunion du CCU du 28 juin 2018

13.3 Dérogation mineure Jacques Fortier pour Cobatex Inc. – Lot 4 485 697 rue des Ostriers

13.4 Dérogation mineure Julien Gagnon pour Mario Letarte – Lot 4 485 694 rue des Hêtres

13.5 Demande d'autorisation au PIIA Construction Tola Dupuis Inc. – rue Millette / boulevard Laurier

13.6 Demande d'autorisation au PIIA Toromont Industries Ltd – 555 boulevard Laurier

14 Loisirs et culture

14.1 Cours de yoga – Signature de l'entente

14.2 Cours de yoga et zumba plein air – Activités gratuites

14.3 Camp de jour et service de garde Été 2018 – Signature des contrats de travail des employés

14.4 Dépôt - Compte-rendu Fête de la Famille 2018

15 Varia

15.1 Groupe Scout 4e l'Avenir Inc. – Autorisation d'installer des pancartes

16 Dépôt de documents

16.1 MRC des Maskoutains – Procès-verbal séance ordinaire 11 avril 2018

16.2 MRC des Maskoutains – Procès-verbal Comité administratif 24 avril 2018

17. Période de questions

18. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE À 19 h 30.

2018-07-171

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, et, qu'ils s'en déclarent satisfaits;

IL est proposé par monsieur René-Carl Martin appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2018-07-172

3 .APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2018 lequel a été transmis par courriel le 21 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;

IL est proposé par monsieur Pascal Daigneault, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2018 soit approuvé tel que rédigé par la directrice générale, mais en soustrayant le point 9.6.

2018-07-173

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2018 lequel a été transmis par courriel le 21 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par madame Ginette Gauvin, et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2018 soit approuvé tel que rédigé par la directrice générale.

2018-07-174

5. ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES

CONSIDÉRANT les correspondances reçues depuis le 7 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie détaillée de la liste des correspondances;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fourni les documents et explications supplémentaires à la satisfaction de ceux-ci;

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par monsieur René-Carl Martin, et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE les correspondances reçues depuis le 7 juin 2018 soient déposées aux archives de la municipalité;

QU'il soit donné suite à la correspondance selon les directives

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7.. Législation

2018-07-175

7.1 RÈGLEMENT 18-483 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 10-377 RÉGISSANT LES ASSEMBLÉES PUBLIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL - *ADOPTION*

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine s'est dotée du Règlement numéro 10-377 aux fins de régir les assemblées publiques de son conseil;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, il y a lieu d'ajuster certains articles;

CONSIDÉRANT QUE suite à un avis reçu du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 14 décembre 2017, il y a lieu d'apporter certaines modifications audit règlement;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion a été donné lors de la séance du 3 mai 2018 ;

*CONSIDÉRANT QU'*un projet de règlement a été présenté à la séance du 7 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE depuis sa présentation, le projet de règlement n'a pas été modifié;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement a été mis à la disposition du public, lequel a pu en obtenir copie au moins deux jours avant son adoption;

CONSIDÉRANT QUE l'objet et la portée de ce règlement sont de modifier certaines dispositions du règlement régissant les assemblées publiques de la municipalité afin de prévoir les règles relatives aux ajournements des séances pour absence de quorum, d'actualiser certains délais et de mettre à jour le calendrier des séances du conseil;

IL est proposé par monsieur Pascal Daigneault, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'adopter le règlement numéro 18-483 modifiant le Règlement numéro 10-377 régissant les assemblées publiques du conseil;

QU'une copie soit transmise au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

2018-07-176

7.2 RÈGLEMENT 18-485 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 09-370 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DE LA ZONE 203 (SECTEUR DOUVILLE) – *PREMIER PROJET*

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier les usages autorisés de la zone 203;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion a été donné lors de la séance du 3 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'objet et la portée de ce règlement sont de modifier les usages autorisés de la zone 203 afin de retirer la classe B-3 commerces érotiques;

IL est proposé par madame Ginette Gauvin, appuyé par monsieur René-Carl Martin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adopter le règlement 18-485 amendant le règlement de zonage 09-370 afin de modifier les usages autorisés de la zone 203.

2018-07-177

7.3 RÈGLEMENT 18-486 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 09-370 AFIN DE MODIFIER LE POURCENTAGE MAXIMUM POUR L'ESPACE BÂTI/TERRAIN DE LA ZONE 505 – *SECOND PROJET*

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut augmenter le pourcentage maximum pour, l'espace bâti/terrain, bâtiment principal de la zone 505 passant de 20 à 40 %;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion a été donné lors de la séance du 3 mai 2018;

*CONSIDÉRANT QU'*un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance extraordinaire du 14 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 5 juillet 2018 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

CONSIDÉRANT QUE depuis sa présentation, le projet de règlement n'a pas été modifié;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter des zones contiguës;

IL est proposé par monsieur René-Carl Martin, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adopter le second projet de règlement 18-486 amendant le règlement de zonage 09-370 afin de modifier le pourcentage maximum pour l'espace bâti/terrain de la zone 505.

2018-07-178

7.4 RÈGLEMENT 18-487 MODIFIANT LA LIMITE DE VITESSE PERMISE DU PETIT RANG ET DES RUES DU MOULIN ET DU RUISSEAU - *ADOPTION*

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine peut modifier la limite de vitesse sur son réseau routier;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion a été donné par monsieur René Poirier lors de la séance du 7 juin 2018;

*CONSIDÉRANT QU'*un projet de règlement a été présenté à la séance du 7 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE depuis sa présentation, le projet de règlement n'a pas été modifié à l'exception de la date d'entrée en vigueur qui a été modifiée pour le 24 juillet 2018 au lieu du 11 juillet;

CONSIDÉRANT QUE l'objet et la portée de ce règlement sont de modifier la limite de vitesse sur le Petit rang de 80 km à 70 km et pour les rues du Moulin et du Ruisseau de 50 km à 40 km;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses reliées au présent règlement sont prévues au budget de la signalisation 2018;

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par monsieur Pascal Daigneault, et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'adopter le projet de règlement numéro 18-487 modifiant la limite de vitesse permise du Petit rang et des rues du Moulin et du Ruisseau ;

QU'une copie du règlement soit transmise à la Sûreté du Québec pour l'application de ces nouvelles dispositions.

8. ADMINISTRATIOIN GÉNÉRALE

8.1 DÉPÔT - RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 29 JUIN 2018

La directrice générale a transmis, par courriel le 29 juin 2018, aux membres du conseil le rapport budgétaire au 29 juin 2018.

2018-07-179

8.2 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

*CONSIDÉRANT QU'*une copie de la liste des comptes à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par monsieur Pascal Daigneault, et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'approuver les salaires payés de 39 085.13 $, les comptes payés par chèques au montant de 6 621.36 $, les comptes

payés par paiements préautorisés de 22 275.87 $ et autorise le paiement des comptes à payer de 391 498.87 $, le tout avec dispense de lecture.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucune

10. TRANSPORT

2018-07-180

10.1 LISTE DES TRAVAUX DE PAVAGE 2018

CONSIDÉRANT QUE le responsable des travaux publics recommande une liste de travaux de pavage pour l'année 2018, à savoir :

Rue des Cyprès – Complet	125 m
Place des Saules – Complet	75 m
Boulevard Rodrigue – rue des Pins / rue des Cyprès	50 m
Rue Brodeur (pas d'accotement) – Complet	500 m
Montée du 4e rang – Pont jusqu'à la courbe	250 m
Montée du 4e rang – # 3655 / # 3707	250 m
Rang Saint-Simon - # 680 / # 910	700 m
Rang Saint-Simon - # 580 / # 415	400 m

CONSIDÉRANT QUE ces travaux totalisent 2.35 km;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage nécessitent le rechargement des accotements sur une longueur de 3.70 km;

IL est proposé par madame Ginette Gauvin, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser les travaux de pavage et de rechargement des accotements selon la liste décrite en préambule.

2018-07-181

10.2 APPEL D'OFFRES PUBLIQUES SEAO – TRAVAUX DE PAVAGE 2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé des travaux de pavage sur 2.35 km et le rechargement des accotements sur 3.70 km pour 2018;

CONSIDÉRANT QUE les travaux à être exécutés font partie du réseau routier relevant de la compétence municipale;

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par monsieur René-Carl Martin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'appel d'offres publiques sur le site de SEAO pour les travaux de pavage et le rechargement des accotements selon la résolution 2018-07-180.

2018-07-182

10.3 RUE DES HÊTRES – INSTALLATION D'UN DOS D'ÂNE

CONSIDÉRANT la demande déposée et signée par les citoyens de la rue des Hêtres pour l'installation d'un deuxième dos d'âne;

CONSIDÉRANT QUE cette requête vise principalement la sécurité pour les enfants;

IL est proposé par monsieur Pascal Daigneault, appuyé par madame Ginette Gauvin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le responsable des travaux publics à faire exécuter les travaux pour la pose d'un dos d'âne devant le 3389 rue des Hêtres.

10.4 ABROGATION D'UNE RÉSOLUTION

Point retiré

11. HYGIÈNE DU MILIEU

2018-07-183

11.1 DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDELCC POUR LE PROJET DE LA TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE les travaux autorisés dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 sont assujettis à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux requièrent une demande d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques

Il est proposé par monsieur Pascal Daigneault, appuyé par monsieur René-Carl Martin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal mandate la firme Les consultants S.M. Inc. à soumettre la demande d'autorisation au Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques pour les travaux prévus à la programmation acceptée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE le conseil municipal confirme son engagement à transmettre, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, au Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques une attestation de conformité des ouvrages aux plans et devis et à l'autorisation délivrée;

QUE l'attestation sera signée par l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux.

2018-07-184

11.2 PROJET D'ÉGOUT PLUVIAL SECTEUR DOMAINE DU LAC HURON – MANDAT AUX SERVICES D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE DE LA MRC DES MASKOUTAINS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, dans son budget 2018, a projeté de faire évaluer les travaux pour l'ajout d'un réseau d'égout pluvial dans le secteur du domaine du Lac Huron;

CONSIDÉRANT QUE les boulevards Huron et Rodrigue ainsi que la rue des Ormes font partie de la première phase à être évaluée;

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par monsieur René-Carl Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE mandater les services d'ingénierie et d'expertise de la MRC des Maskoutains pour déterminer les prévisions budgétaires de ce projet d'égout pluvial.

2018-07-185

11.3 ENVIRO-STEP TECHNOLOGIES INC. – SIGNATURE DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE DÉSINFECTION UV DES RÉSIDENCES ISOLÉES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement 12-403 autorisant l'installation de systèmes de traitement des eaux usées avec désinfection par rayonnement ultraviolet;

CONSIDÉRANT QUE la prise en charge de l'entretien est la responsabilité de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'entretien sont déterminés dans le règlement de taxation annuelle;

CONSIDÉRANT QUE le système de traitement Hydro-Kinetic avec désinfection UV est offert par la compagnie Enviro-Step Technologies Inc.;

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par monsieur René-Carl Martin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE monsieur Gilles Carpentier, maire et madame Lucie Paquette, directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat d'entretien des systèmes de désinfection UV des résidences isolées avec la compagnie Enviro-Step Technologies Inc.

2018-07-186

11.4 AJOUT DE BORNES-FONTAINES 4E RANG (3) ET MONTÉE DU 4E RANG (2) – DEMANDE DE SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution 2017-10-232, a autorisé l'ajout de quatre (4) bornes-fontaines sur le 4e rang;

*CONSIDÉRANT QU'*il y a lieu d'apporter des modifications à ce projet des bornes-fontaines dont trois (3) sur le 4e rang et deux (2) sur la montée du 4e rang;

CONSIDÉRANT QUE le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains prépare un devis pour l'implantation des bornes qui seront ajoutées;

IL est proposé par monsieur Bernard Cayer, appuyé par madame Ginette Gauvin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la directrice générale à demander des soumissions sur invitation suivant le devis proposé par les services d'ingénierie et d'expertise de la MRC des Maskoutains.

2018-07-187

11.5 RAPPORTS DES INSPECTIONS D'INSTALLATIONS SEPTIQUES – MANDAT AUX SERVICES JURIDIQUES DE LA MRC DES MASKOUTAINS

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal jugent nécessaire de faire valider les termes de l'offre de services du Groupe Hémisphères Inc. pour l'inspection et la caractérisation des installations septiques du secteur rural;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche vise à connaître les recours possibles pour les rapports dont les propriétaires contestent l'exactitude des données et pour ceux qui manquent de précisions quant à la nature des travaux à être exécutés;

IL est proposé par monsieur René-Carl Martin, appuyé par madame Ginette Gauvin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE mandater les services juridiques de la MRC des Maskoutains pour l'étude du dossier et un avis sur les recours qui peuvent être entrepris;

QUE les membres du conseil municipal s'engagent à revoir, au besoin, les délais prescrits aux règlements sur la mise aux normes des installations septiques.

12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AUCUNE

13. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

13.1 DÉPÔT - RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS AVRIL 2018

Dépôt du rapport des permis et certificats émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois de juin 2018.

13.2 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CCU DU 28 JUIN 2018

Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) tenue le 28 juin 2018.

2018-07-188

13.3 DÉROGATION MINEURE JACQUES FORTIER POUR COBATEX INC. – LOT 4 485 697 RUE DES OSTRIERS

Demande de dérogation mineure DM-2018-06 présentée par Jacques Fortier pour Cobatexc inc. pour le lot 4 485 697 situé sur la rue des Ostriers. L'effet de cette demande, si elle est accueillie, vise la marge de recul avant d'une maison unifamiliale isolée projetée. La marge avant projetée sera de 5m au lieu de 7m. La dérogation sera de 2,00m.

CONSIDÉRANT QUE la configuration du terrain ne permet pas de respecter l'ensemble des marges de recul prescrites;

CONSIDÉRANT la bonne foi du propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE le préjudice aux propriétaires voisins est faible;

CONSIDÉRANT le cadre bâti environnant et l'alignement des maisons dans le rond-point;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU suggèrent à l'unanimité de recommander que la demande de dérogation soit acceptée;

IL est proposé par madame Ginette Gauvin, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée par Jacques Fortier pour Cobatexc inc. pour le lot 4 485 697 situé sur la rue des Ostriers.

2018-07-189

13.4 DÉROGATION MINEURE JULIEN GAGNON POUR MARIO LETARTE – LOT 4 485 694 RUE DES HÊTRES

Demande de dérogation mineure DM-2018-07 présentée par Julien Gagnon pour Mario Letarte pour le lot 4 485 694 situé sur la rue des Hêtres. L'effet de cette demande, si elle

est accueillie, vise la marge de recul avant d'une maison unifamiliale isolée projetée. La marge avant projetée sera de 5,78m au lieu de 7m. La dérogation sera de 1,22m. De plus, la galerie empiétera de 1,84m dans la zone tampon de 5m à l'arrière du terrain.

CONSIDÉRANT la préservation de l'homogénéité avec le rond-point de la rue des Ostriers;

CONSIDÉRANT QUE l'empiétement dans la zone tampon doit être minimisé au maximum;

CONSIDÉRANT la bonne foi du propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE le préjudice potentiel au voisinage est élevé si la dérogation est acceptée telle quelle;

CONSIDÉRANT le cadre bâti environnant;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU suggèrent à l'unanimité de recommander que la demande de dérogation soit partiellement refusée et partiellement acceptée;

IL est proposé par monsieur René Poirier appuyé par monsieur Pascal Daigneault et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE refuser la demande telle que présentée au dossier DM-2018-07;

D'accepter une dérogation mineure pour une marge avant de 5m afin de minimiser l'empiétement de la galerie dans la zone tampon à 1,06m pour le lot 4 485 694 situé sur la rue des Hêtres.

2018-07-190

13.5 DEMANDE D'AUTORISATION AU PIIA CONSTRUCTION TOLA DUPUIS INC. – RUE MILLETTE / BOULEVARD LAURIER

Demande présentée au PIIA, PIIA-2018-04 présentée par Construction Tola Dupuis Inc. pour le 675 à 681 boulevard Laurier. Cette demande vise l'installation d'enseignes commerciales à plat sur le bâtiment.

CONSIDÉRANT QUE les couleurs, les matériaux, la superficie et le volume des supports à enseignes sont harmonisés avec ceux des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT QUE les critères et objectifs du règlement 16-453 sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU suggèrent à l'unanimité de recommander que la demande au PIIA soit acceptée;

IL est proposé par madame Ginette Gauvin, appuyé par monsieur René Poirier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la demande de Construction Tola Dupuis Inc. pour le 675 à 681 boulevard Laurier conditionnellement à ce que le contenu des supports, soit le lettrage et les couleurs des enseignes comme tels, soit harmonisé avec l'ensemble;

QUE le conseil municipal se garde un droit de réserve à cette fin.

2018-07-191

13.6 DEMANDE D'AUTORISATION AU PIIA TOROMONT INDUSTRIES LTD – 555 BOULEVARD LAURIER

Demande présentée au PIIA, PIIA-2018-02 présentée par Toromont Industries LTD pour le lot 2 367 921 situé au 555, boulevard Laurier. Cette demande vise l'installation et le remplacement de deux (2) enseignes commerciales, une à plat au mur et une sur poteau.

CONSIDÉRANT QUE les couleurs, les matériaux, la superficie et le volume des enseignes sont harmonisés avec ceux des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT QUE les critères et objectifs du règlement 16-453 sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU suggèrent à l'unanimité de recommander que soit acceptée la demande modifiée au PIIA;

IL est proposé par monsieur Pascal Daigneault, appuyé par monsieur René-Carl Martin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la demande modifiée et présentée au PIIA par Toromont Industries LTD pour le lot 2 367 921 situé au 555, boulevard Laurier selon les plans déposés en date du 30 mai.

14. LOISIRS ET CULTURE

2018-07-192

14.1 COURS DE YOGA – SIGNATURE DE L'ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE des cours de yoga sont organisés au local des loisirs situé au 3549, boulevard Laurier pour les 16 ans et plus;

CONSIDÉRANT QUE cette activité sera tenue les lundis du 18 juin au 3 septembre;

CONSIDÉRANT QUE l'agente des loisirs, culture et vie communautaire, a préparé l'entente à être signée avec madame Lison Leblanc responsable de l'activité;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter les conditions de l'entente;

D'autoriser la dépense de 700 $ pour les services de madame Leblanc;

QUE la directrice générale est autorisée à signer l'entente avec madame Leblanc pour les cours de yoga des lundis pour la période du 18 juin au 3 septembre.

2018-07-193

14.2 COURS DE YOGA ET ZUMBA PLEIN AIR – ACTIVITÉS GRATUITES

CONSIDÉRANT QUE l'agente des loisirs, culture et vie communautaire, désire faire découvrir le yoga et le zumba;

CONSIDÉRANT QUE ces activités plein air seront tenues au parc Choquette et offertes gratuitement aux participants;

CONSIDÉRANT QUE madame Lison Leblanc a offert ses services en tant qu'enseignante certifiée;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur Pascal Daigneault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la proposition faite par l'agente des loisirs, culture et vie communautaire pour ces activités plein air gratuites;

D'autoriser une dépense de 260 $ pour deux (2) cours de yoga les 4 juillet et 9 août et deux (2) cours de zumba les 18 juillet et 15 août.

2017-07-194

14.3 CAMP DE JOUR ET SERVICE DE GARDE ÉTÉ 2018 – SIGNATURE DES CONTRATS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs organise le camp de jour et service de garde pour l'été 2018;
CONSIDÉRANT QUE cette activité a été acceptée et les dépenses autorisées à la séance du 7 juin 2018;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur René Poirier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la directrice générale à signer les contrats de travail pour les animateurs et accompagnateurs, lesquels ont été préparés par l'agente des loisirs, culture et vie communautaire.

14.4 DÉPÔT – COMPTE-RENDU FÊTE DE LA FAMILLE 2018

Dépôt du compte-rendu de la Fête de la famille du 9 juin 2018 préparé par l'agente des loisirs, culture et vie communautaire.

15. VARIA

2018-07-195

15.1 GROUPE SCOUT 4E L'AVENIR INC. – AUTORISATION D'INSTALLER DES PANCARTES

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Scout 4e l'Avenir Inc. sollicite l'aide de la municipalité pour les soutenir dans le recrutement de membres;

CONSIDÉRANT QUE notre aide se veut une autorisation de publicité sur les clôtures des parcs Jodoin et Choquette;

IL est proposé par monsieur Bernard Cayer, appuyé par monsieur Pascal Daigneault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le Groupe Scout 4e l'Avenir Inc. à procéder à l'installation d'une pancarte 4 X 10 sur les clôtures intérieures des parcs Jodoin et Choquette pour leur campagne de recrutement.

16. DÉPÔT DE DOCUMENTS

16.1 MRC des Maskoutains – Procès-verbal séance ordinaire 11 avril 2018

16.2 MRC des Maskoutains – Procès-verbal Comité administratif 24 avril 2018

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-05-133

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL est proposé par monsieur René Carl Martin, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des membres présents;

DE lever cette séance à 20 h 38.

Gilles Carpentier Maire	Lucie Paquette Directrice générale

DÉTAILS COMPTES PAYÉS PAR CHÈQUES JUIN 2018

No. Chèque		Date chèque
C1800386	9180-0557 Québec In.	2 316 ,75 $
C1800387	Réseau Environnement.	310,43 $
C1800388	Yves Blanchard Enr	689,85 $
C1800389	Animation Gonflable	1 149,75 $
C1800390	Chevalier de Colomb	200,00 $
C1800391	Maestrovision	1 954,58 $
	TOTAL	**6 621,36$**

DÉTAILS COMPTES PAYÉS PAR PAIEMENTS AUTORISÉS JUIN 2018

Numéro Autorisation	Nom fournisseur	Montant
L1800056	Impériale Esso	401,78 $
L1800057	Desjardins Securité Financière-reer	1 050,89 $
L1800058	Bell	39,04 $
L1800059	Ministre du Revenu du Québec	10 575,22 $
L1800060	Receveur Général du Canda	3 956,00 $
L1800061	Coop. Régionale Électrique	830,31 $
L1800062	Hydro Québec	1 679,02 $
L1800063	Poste Canada	171,97 $
L1800064	Belll Canada	245,11 $
L1800065	Bell Canada	161,01 $
L1800066	Visa Desjardins	3 165,52$
	TOTAL	**22 275,87 $**

La Municipalité du village de Sainte-Madeleine fait appel à la population et à ses anciens résidents pour retracer son histoire

Afin de célébrer le 100e anniversaire de sa création, Sainte-Madeleine est à la recherche de personnes qui connaissent bien l'histoire de la municipalité et de ses résidents célèbres ou encore, qui possèdent des photos ou documents relatant l'histoire d'anciens bâtiments et commerces.

Le comité organisateur a déjà récupéré de nombreuses photos anciennes qu'il aimerait identifier.

À cet effet, vous êtes invités à une rencontre qui aura lieu le **jeudi 16 août prochain, à 10 heures, à la salle communautaire située au 75, rue Saint-Simon, à Sainte-Madeleine**, dans le but de discuter de l'histoire de la municipalité et commenter les photos afin de les documenter.

Confirmez votre présence au Service des loisirs au numéro de téléphone 450 795-3822, poste 1208.

Si vous vous souvenez… venez partager!

Le comité organisateur

LECTURE DE COMPTEUR D'EAU

Dernièrement, vous avez reçu par la poste un formulaire concernant une demande d'inscription pour la lecture de votre compteur d'eau potable.

Nous vous demandons votre collaboration en nous retournant ce formulaire dûment rempli ou bien en communiquant avec nous comme spécifié sur le formulaire.

Nous vous remercions à l'avance.

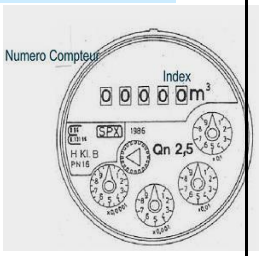

la collecte

SAINTE-MADELEINE

Organisée par

C de C

CONSEIL 4301

En collaboration avec

Municipalité de Sainte-Madeleine

Sous la présidence d'honneur du maire, **M. André Lefebvre**

Mercredi 29 août
13 h 30 à 20 h

Salle des Chevaliers de Colomb
1025, rue Saint-Simon

DÉTAILS COMPTES À PAYER
JUIN 2018

9296-2133 Québec Inc. CAMPEA	1 928,79 $
A25- Le lien intellignet	7,89 $
Alimentation Ste-Madeleine Inc.	63,60 $
André Paris Inc	3 966,64 $
Aréo-Feu Ltée	373,67 $
Atelier J.M. Michaud Enr	28,74 $
Aut. Régionale Transport	135,861,83 $
Aut. Régionale Transport	138 097,50 $
Bionest Technologies Inc	833,94 $
Canadian Tire	128,70 $
Carrière Mont-St-Hilaire Inc	5 663,22 $
Centre de la Famille St-Pie	65,00 $
Chartrand Isabelle	110,00 $
Compteurs Lecomte Limitée	3 765,43 $
Consultants S.M. Inc	7 185,94 $
Consultation Infomatrix	68,99 $
Coopérative d'informatique	886,92 $
Demeule André	200,00 $
Église Évangélique Baptiste	200.00 $
Fort Débrouillard	758,27 $
Fournitures de bureau Denis	121,62 $
Frères Pelletier (Les)	229,95 $
Gestim Inc.	4 537,21 $
Groupe Environex	718,60 $
Groupe Maskatel LP	92.39 $
Groupe Métropolitain Popcorn	344,35 $
Groupe Scout 4e L'Avenir Inc	250,00 $
Impression KLM	845,07 $
Lacombe Mathieu	240,12 $
Laferté et Letendre Inc..	574,64 $
Laganière Mini-Moteur 2008	123,72 $
Lavallée Réal	101,66 $
Leblanc, LIson	350,00 $
Location d'Équipement Battlefield	40,17 $
MRC des Maskoutains	1 455,90 $
Pep Concept	1 394,24 $
Porcmeilleur	306,80 $
Produits Beta Petrochemie	539,84 $
Régie Internationale des eaux Vallée du Richelieu	11 592,57 $
Réal Huot Inc.	6 780,72 $
Régie d'assainissement des eaux de Ste-Madeleine	20 078,75 $
Régie de L'A.I.B.R	1 988,72 $
Rogers Sans-Fil	167,86 $
Régie Intermunicipale Acton & Maskoutains	19 297,36 $
Sansoucy Réfrigération	5 633,78 $
Serres & Jardins Girouard	1 290,62 $
Soleno Service Inc	879,56 $
Source Oméga Inc.	126,48 $
St-Amour, Michel	308,36 $
Tecnima Inc.	699,05 $
Therrien couture S.E.N.C.R.L.	7 637,10 $
Ville Mont St-Hilaire	2 556,59 $
Total	**391 498,87 $**

VOUS ÊTES NOUVEAUX ARRIVANTS NOUS AVONS BESOIN DE VOS COORDONNÉES

Dans l'objectif d'améliorer la qualité des services, la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine a un système automatisé d'appels. Ce système est utilisé pour aviser les citoyens lors de situations d'urgence (ex. avis d'ébullition d'eau potable, levée d'avis d'ébullition d'eau potable, fermeture d'eau, fermeture de rue, etc.) en transmettant un message téléphonique et/ou courriel selon votre préférence.

Afin de vous assurer de recevoir ces messages, vous devez confirmer les informations suivantes (ces informations seront traitées de façon confidentielle):

Vous pouvez nous envoyer vos informations par courriel à : info@stemariemadeleine.qc.ca **ou** avec votre versement taxes et/ou mutation.

Adresse de la **propriété**: _____

Nom du propriétaire: _____
Téléphone : _____
Cellulaire : _____
Courriel : _____

Vous souhaitez être avisés par :
(cochez le ou les modes choisis)

☐ Téléphone ☐ Cellulaire ☐ Courriel

Nom du **locataire** : _____
Téléphone : _____
Cellulaire : _____
Courriel : _____

Vous souhaitez être avisés par :
(Cochez le ou les modes choisis)

☐ Téléphone ☐ Cellulaire ☐ Courriel

La maison d'hébergement c'est comme votre maison... la violence en moins.

Choisir de venir en maison d'hébergement, c'est un temps d'arrêt pour se permettre de faire le point sur sa situation. C'est recevoir un soutien dans ses démarches, tout en partageant avec d'autres femmes dans un climat de confiance et d'entraide.

Des intervenantes jeunesse accueillent les enfants et adolescents, et soutiennent les mères dans leur rôle parental.

Tous les services ainsi que l'hébergement sont gratuits et confidentiels.

La Clé sur la Porte offre les services suivants :

- Accueil chaleureux
- Hébergement sécuritaire à Saint-Hyacinthe
- Aide et accompagnement lors des démarches
- Intervention individuelle auprès des femmes et enfants
- Animation d'ateliers
- Consultation sans hébergement, en personne ou au téléphone : Saint-Hyacinthe, Acton Vale et Beloeil

Toutes les femmes, quels que soient leur ethnie, leur statut social, leur âge ou leur orientation sexuelle peuvent un jour être victimes de violence conjugale.

Si vous connaissez une femme violentée, ne la jugez pas. Laissez-lui le temps de décider. Encouragez-la à nous contacter.

« Se faire battre, ça fait mal. Se faire dévaloriser, dégrader, humilier, ça fait mal aussi. »

« Peu importe ce que je dis ou fais, j'ai l'impression de ne jamais être correcte. »

Tu as le droit de choisir le chemin que prendra ta vie.

Si tu te questionnes, contacte-nous!

La Fondation La Clé sur la Porte a comme but d'aider financièrement La Clé sur la Porte inc.

Organisme affilié à Centraide Richelieu-Yamaska

Téléphone : (450) 774-1843
Télécopieur : (450) 774-9951
Site Web : clesurlaporte.org

S.O.S Violence Conjugale :
1 (800) 363-9010

facebook.

La Clé sur la Porte

Maison d'aide et d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants

Saint-Hyacinthe, Acton Vale et Beloeil

(450) 774-1843

La MRC vous informe

Septembre 2018

MRC des Maskoutains
Un monde à votre mesure

Un répertoire des croix de chemin et des calvaires

La MRC des Maskoutains a conçu et mis en ligne un répertoire des croix de chemin et calvaires présents sur son territoire. La photo de chaque croix ou calvaire est accompagnée d'une description de l'objet indiquant les matériaux utilisés, l'année de production et la localisation.

Quarante-trois croix ou calvaires ont été dénombrés dans 15 des 17 municipalités de la MRC.

On distingue trois types de croix dans la région :

- La croix de chemin simple qui se caractérise par une croix dépourvue de tout élément décoratif
- la croix des objets de la Passion (la plus fréquente), décorée des nombreux objets liés à la souffrance du Christ
- le calvaire qui se démarque par la représentation du corps du Christ en croix.

Le répertoire Croix de chemin et calvaires de la MRC des Maskoutains est en ligne sur le site de la MRC à mrcmaskoutains.qc.ca/culture-vie-communautaire/patrimoine.

Appel de projets en Montérégie

Le comité de sélection du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) a lancé un appel de projets pour l'ensemble du territoire Montérégien. Les entreprises et organismes admissibles ont jusqu'au 28 septembre 2018 pour déposer une demande d'aide financière.

Une somme de 2 696 095 $ est prévue pour l'année financière 2018-2019 afin de concrétiser des initiatives qui correspondent aux priorités de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 :

1. Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture
2. Développer une identité rassembleuse par la culture
3. Créer la richesse par l'économie et l'innovation
4. Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale
5. Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie
6. Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles
7. Promouvoir et développer le tourisme
8. Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie.

Les organismes et les entreprises admissibles peuvent déposer une demande auprès de la Direction régionale de la Montérégie du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) au plus tard le 28 septembre en remplissant le formulaire qui apparaît sur le site :
https://www.mamot.gouv.qc.ca/developpement-territorial/programmes/fonds-dappui-au-rayonnement-des-regions-farr/.

Information : Denyse Bégin, agente de communication, au 450-768-3001
Rendez-vous sur mrcmaskoutains.qc.ca pour tous les détails

La mémoire du coeur

Société Alzheimer

des Maskoutains-Vallée des Patriotes

«Nous sommes là, chez vous, pour vous !»

8 CONFÉRENCES GRATUITES

OBTENEZ DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS !

Telles que les facteurs de risque, les signes précurseurs et l'évolution de la maladie.

Présentées par la conseillère aux familles de la Société Alzheimer

Une intervenante milieu aîné sera sur place pour vous accompagner dans vos démarches.

Par le Projet Images

PROJET
Intervention
Milieu
Ainé
Guidé
Entendu
Soutenu

Saint-Valérien, le 11 septembre
La Présentation, le 13 septembre
Saint-Pie, le 20 septembre
Saint-Liboire le 23 septembre
Saint-Hugues, le 27 septembre
Saint-Jude, le 3 octobre
Sainte-Madeleine, le 18 octobre
Saint-Pie, le 6 décembre

Service de répit gratuit offert sur place
(réservation obligatoire)

Collations et café gratuits

AOÛ

INFORMATION :
450 768-6616, poste 223

Projet rendu possible grâce à la contribution financière du fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains

APPEL DE CANDIDATURES

POSTE VACANT AU SEIN DU COMITÉ DE LIAISON MRC/UPA

La MRC des Maskoutains est présentement à la recherche d'une personne intéressée pour siéger au poste de représentant de la société civile au comité de liaison MRC/UPA.

Le comité de liaison MRC/UPA est un groupe de travail composé de quatre maires siégeant au conseil de la MRC, quatre représentants de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et trois représentants de la société civile. Ce comité, dont le statut est consultatif, se veut un lieu d'échange permettant aux représentants des organismes qui le composent de valider ou de bonifier leur position respective notamment en ce qui a trait au suivi de la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA). Le déploiement du PDZA mobilise un grand nombre d'intervenants et de représentants de la société civile sur des enjeux de développement, de cohabitation et de mise en valeur de la zone agricole.

Ce comité tient ses réunions au besoin au siège social de la MRC des Maskoutains. Le mandat est d'une durée de deux ans.

Si vous êtes intéressé par la mise en valeur du territoire agricole et le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la région, que vous possédez une compréhension générale des enjeux qui s'y rapportent, possédez un bon sens critique, êtes capable de faire preuve d'objectivité et souhaitez contribuer de façon constructive à la démarche portée par la MRC des Maskoutains, nous vous invitons à soumettre votre candidature en nous transmettant votre curriculum vitae ainsi qu'une courte lettre expliquant votre motivation à siéger sur ce comité, au plus tard le vendredi 21 septembre 2018, à 16 h, soit, par courrier, à l'adresse suivante: *MRC des Maskoutains, Comité de liaison MRC/UPA, à l'attention de Me Magali Loisel, greffière, 805, avenue du Palais, Saint-Hyacinthe, Québec, J2S 5C6*, ou, par courriel, à l'adresse suivante : *admin@mrcmaskoutains.qc.ca*. Les candidats doivent résider sur le territoire de la MRC des Maskoutains et ne peuvent être élus municipaux ou membres de l'Union des producteurs agricoles.

Si vous désirez obtenir plus d'information à ce sujet, vous pouvez communiquer avec monsieur André Charron, directeur général de la MRC des Maskoutains, en composant le 450 774-3141 ou, par courriel, à admin@mrcmaskoutains.qc.ca

La MRC des Maskoutains ne s'engage pas à accepter l'une ou l'autre des candidatures reçues.

La greffière,

Me Magali Loisel, avocate

COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Service gratuit (preuve de résidence requise)

AURONT LIEU LES SAMEDIS;

- **8 septembre à Saint-Hyacinthe** devant le stade L.-P.-Gaucher, de 8h30 à 16h30
- **15 septembre à Saint-Jude**, au centre communautaire, de 7h30 à 11h30
- **15 septembre à Acton Vale**, près de l'aréna, de 13h30 à 16h30

Les RDD sont principalement constitués de pesticides, engrais, décapants, solvants, vernis, peintures, huiles usées, combustibles, batteries, aérosols, détachants, antigel, produits servant à l'entretien des piscines, fluorescents, ampoules fluocompactes, bonbonnes de propane et autres **produits toxiques domestiques**. Vous pouvez également y apporter vos **équipements électriques, électroniques ou informatiques désuets** afin qu'ils soient pris en charge par une entreprise spécialisée dans le recyclage de ces résidus qui, s'ils sont jetés avec les ordures ménagères, peuvent endommager de façon importante l'environnement.

Lors des collectes, seuls les résidus provenant d'*usage domestique* sont acceptés et il est important de rappeler que les résidus domestiques dangereux doivent être placés dans des contenants hermétiquement fermés et **qu'aucun produit liquide ne pourra être transvidé sur le site de collecte**.

La majorité de la population est extrêmement sensible à la saine gestion de leurs résidus domestiques. Le succès de la collecte à trois voies nous le rappelle régulièrement et dans ce contexte, il est important de se rappeler les risques de contamination des lieux d'enfouissement et de la nappe phréatique, liés à l'enfouissement des résidus domestiques dangereux. Comme leur nom le rappelle, ces produits sont dangereux pour l'environnement et il est important de les gérer correctement. Profitons des collectes de septembre pour faire notre part.

Source : Réjean Pion, directeur général

DERNIÈRE COLLECTE DE GROS REBUTS
LE VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018

La **paroisse de Sainte-Marie-Madeleine** désire informer sa population que la collecte automnale de gros rebuts aura lieu le **vendredi 28 septembre** prochain dans la municipalité.

Lors de ces collectes, seuls les « gros objets » sont ramassés puisque les autres rebuts, de plus petite taille, peuvent être déposés dans les bacs en tout temps. Les gros rebuts doivent être **sortis avant 7h le matin** de la journée de collecte des déchets et celle-ci est effectuée par un **camion distinct de celui qui procède à la collecte régulière**, selon un horaire différent.

Les gros rebuts doivent être déposés **de façon ordonnée** en bordure de la rue. Contrairement aux matières apportées aux écocentres et valorisées à 76%, celles recueillies lors des collectes de gros rebuts sont dirigées vers l'enfouissement.

RÉSIDUS ACCEPTÉS :

Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sécheuse, vieux meubles (table, chaise, bureau, lit, etc.), chauffe-eau, bain, douche, évier, lavabo, toilette, téléviseur, micro-ondes, appareils électroniques, sofa, divan, bibliothèque, ameublement de bureau, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attaché), arbre de Noël (artificiel), meubles de jardin, jouets d'enfants, équipement sportif (filet de hockey, panier de basket, banc et vélo exerciseur, etc.).

Il est recommandé que les matelas et sommiers soient placés dans un sac avant de les déposer à l'endroit du ramassage. Ce sac doit être convenablement fermé ou scellé, notamment avec du ruban adhésif.

RÉSIDUS NON ACCEPTÉS :

Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, pièces de véhicules automobiles, tondeuse à gazon, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôtures, etc.), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, céramique, branches, **déchets, matières organiques ou matières recyclables déposés en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes.**

LES GROS REBUTS DÉPOSÉS DANS DES REMORQUES, CAMIONS OU AUTRES NE SONT PAS RAMASSÉS.

UN CONSEIL : Avant de jeter vos vieux objets en bon état, pensez à les offrir à un organisme de charité qui pourra en faire bénéficier d'autres personnes

LE RECYCLAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES SANS TRACAS…

Voici quelques trucs pour l'utilisation du bac brun sans désagréments :

- Sortir le bac à chaque collecte et éviter de le laisser au soleil;
- Laver le bac au besoin en utilisant du vinaigre blanc, laisser sécher et saupoudrer un peu de bicarbonate de soude ;
- Ajouter un grand sac en papier ou envelopper les résidus alimentaires dans du papier journal pour absorber les liquides et limiter les odeurs ;
- Afin d'éviter d'attirer les intrus en période de canicule, conserver les restants de viandes ou de fruits de mer au congélateur et les déposer au moment de la collecte.

Des vers blancs dans le bac…
Utiliser du sel ou du vinaigre avec de l'eau bouillante pour les éliminer

UN CONSEIL DE LA RÉGIE POUR VOUS FACILITER LA VIE !

Quelques trucs pour améliorer la qualité du tri des matières résiduelles

- Aménager un endroit facile d'accès avec des contenants d'un volume adéquat pour déposer chaque matière

- Rassembler les pellicules de plastique recyclable ou extensible dans un même sac

- Rincer et retirer les bouchons et couvercles des contenants
- Retirer les circulaires des « Publi-Sacs » ainsi que les sacs des boites de céréales

Seuls les **imprimés, contenants** et **emballages** de papier, carton, verre, métal, plastique identifié par un logo ainsi que les pellicules de plastique extensibles **sont recyclables.**

www.riam.quebec
450 774-2350

LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE!

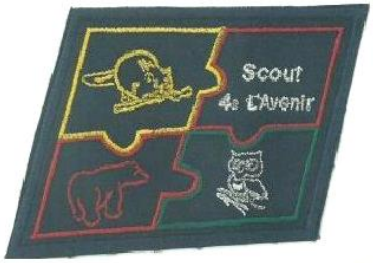

Groupe Scout 4e L'Avenir
Assemblée Générale annuelle 2018

Le 12 septembre 2018 à 19 h
Service des Loisirs de Sainte-Madeleine
Au 100, rue Bernard, Sainte-Madeleine

Inscription sur place après l'assemblée.

Invitation

Dès l'âge de 7 ans, les jeunes sont les bienvenus pour faire partie de notre belle « gang »!

Au programme : aventures, défis, découvertes, camp d'automne, camp d'hiver, camp d'été, sorties, voyages, promesses, engagements, participation, esprit d'équipe, plein air et amitié.

Le scoutisme dans Groupe Scout 4e l'Avenir Inc., c'est pour moi !

Unité Catégorie	Clientèle	Horaire	Responsable
Castors 4e La colonie « Pleine Lune »	Garçons et filles 7 et 8 ans	Les vendredis, de 19h à 21h	Lucie Faucher
Louveteaux 4e La meute « Harfang des Neiges »	Garçons et filles 9 à 11 ans	Les vendredis, de 19h à 21h30	Nancy Lavallé
Aventuriers 4e La troupe « Les Ours Polaire »	Garçons et filles 11 à 17 ans	Les vendredis, de 19h à 21h30	Denis Labrecque

- Dès septembre, une foule d'activités et de techniques sont prévues pour eux.
- Voilà l'occasion de faire des expériences enrichissantes et de vivre des aventures entre amis !
- Cependant, c'est un plaisir pour nous d'accueillir un nouveau jeune en cours d'année !
- Pour en savoir plus et pro-fiter de l'essai gratuit, communique avec nous dès aujourd'hui !

Salutations Scoutes,
Groupe Scout 4e l'Avenir Inc.

Laissez-nous un petit message au **450 262-1042**
Site Web : http://4elavenir.com
Courriel : scout@4elavenir.com

SCOUTS® du Canada

Programme Intégré d'Équilibre Dynamique (P.I.E.D)

Le CISSS de la Montérégie-Est invite les personnes âgées de 65 ans et plus à s'inscrire à une série de cours sur la prévention des chutes. Pendant 12 semaines, vous aurez la chance d'avoir des séances d'exercices spécifiques **gratuitement** dans le but de prévenir les chutes et les fractures chez les aînés autonomes.

Le programme, animé par un kinésiologue (professionnel de l'activité physique), comprend des exercices en groupe, des exercices à faire à la maison et des capsules de prévention. **Le programme consiste en deux séances d'exercices en groupe par semaine (22 séances), soit les lundis et jeudis de 13 h 30 à 14 h 45. Les séances d'exercices débuteront jeudi le 20 septembre.** Les participants devront se soumettre à une courte évaluation individuelle de leur équilibre le lundi 17 septembre. Les rencontres se tiendront **au bureau des loisirs au 3549 boul. Laurier, Sainte-Marie-Madeleine.**

À la fin de la session, les participants auront reçu beaucoup d'informations concernant les changements à apporter pour aménager le domicile de façon sécuritaire ainsi que les comportements à adopter pour y vivre en toute sécurité. Par la même occasion, les exercices permettront d'augmenter la force de vos membres inférieurs, d'améliorer votre posture et votre équilibre en plus de maintenir vos os en santé.

Le programme tient compte des capacités physiques des participants. Nous vous assurons une ambiance de groupe plaisante et stimulante afin de vous permettre d'en retirer le maximum de bienfaits.

Pour toutes questions ou inscriptions au programme P.I.E.D, veuillez communiquez au 450 795-6984

PAROISSE STE-MARIE-MADELEINE

Caroline Vachon
Agente de loisirs, culture et vie communautaire
450 795-6984
loisirs@stemariemadeleine.qc.ca

COURS DE DANSE HIP HOP

STUDIO HIPNOZE

PAROISSE STE-MARIE-MADELEINE

QUAND

Dès cet automne
4-6 ans
7-9 ans

Où

Local des loisirs
3549 boul. Laurier, Sainte-Marie-Madeleine
450 795-6984
loisirs@stemariemadeleine.qc.ca

- Danse Hip Hop
- Professeure expérimentée
- Participation au spectacle en décembre

VIENS DANSER AVEC NOUS!

F.A.D.O.Q. DE SAINTE-MADELEINE

Toutes les activités se font au centre communautaire situé au 75 rue St-Simon, Sainte-Madeleine (face au camping)

BINGO de retour le mardi 18 septembre à 13 h 30

Pétanque extérieure au terrain du Village : les mardis et jeudis à 13 h30, en soirée à 18 h 30

JOURNÉE CHAMPÊTRE À MIRABEL

Le mardi 11 septembre, départ de Ste-Madeleine à 9 h - **montant de 149 $ / Places encore disponibles**

- Dégustation chez Intermiel
- Visite et dîner aux Gerbes d'Angélica
- Visite et dégustation au vignoble biologique Négondos
- Soupe St-Jérôme au buffet des Continents

Retour environ 20 h 30

Renseignement : Micheline : 450 795-6477

CERCLE DE FERMIÈRES DE SAINTE-MADELEINE

Voici les membres du Conseil d'administration, local du Cercle de Fermières Sainte-Madeleine :

Simone Malouin, présidente, Ghislaine Charbonneau, vice-présidente, Diane Beauregard, secrétaire-trésorière, Pauline Messier du Comité Arts Textiles, Françoise Beaupré du Comité Communication-Recrutement.

Vous voulez partager vos connaissances, fraterniser, échanger alors venez nous rencontrer à la prochaine réunion le **12 septembre à 19 h** à la salle des Chevaliers de Colomb.

Il y aura une grande vente de livres et casse-têtes usagés le **29 et 30 septembre** à la salle communautaire au 75 rue Saint-Simon.

Il reste encore des places disponibles pour le Salon des Créativités les **10 et 11 novembre** 2018. Bienvenue aux artisans(es) de Sainte-Madeleine et des environs.

Informations : Simone 450 795-3539 ou Ginette 450 795-6226

BUREAU MUNICIPAL 3541, boulevard Laurier, Ste-Marie-Madeleine (Québec) J0H 1S0

☏ 450 795-6272 Courriel: info@stemariemadeleine.qc.ca

🖷 450 795-3180 Site internet: www.sainte-marie-madeleine.ca

Heures d'ouverture lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h – 13 h à 16 h 30 et vendredi de 8 h 30 à 12 h

SERVICE SECURITE INCENDIE 290, rue Saint-Jean-Baptiste Ste-Madeleine

MATHIEU LACOMBE, DIRECTEUR (Québec) J0H 1S0

☏ 450 795-6412 🖷 450 795-3456 Courriel: mlacombe@stemariemadeleine.qc.ca

BIBLIOTHEQUE Abonnement disponible à la Ville de Saint-Hyacinthe, au montant de 2 $ pour la carte **Accès Loisirs, durée pour 4 ans**

☏ 450 795-3959 🖷 450 795-3736 courriel: madeleine@reseaubibliomonteregie.qc.ca

LOISIRS SAINTE-MARIE-MADELEINE 3549, boulevard Laurier, Ste-Marie-Madeleine

/CAROLINE VACHON, AGENTE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE/ (Québec) J0H 1S0

☏ 450 795-6984 🖷 450 795-3436 Courriel: loisirs@stemariemadeleine.qc.ca

Horaire des loisirs :

LUNDI	8 h 30 À 12 h	13 h À 16 h 30	JEUDI	8 h 30 À 12 h	13 h À 16 h 30
MARDI	8 h 30 À 12 h	13 h À 16 h 30	VENDREDI	8 h 30 À 12 h	
MERCREDI	8 h 30 À 12 h	13 h À 16 h 30			

CALENDRIER DES COLLECTES

SEPTEMBRE 2018

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1
2	3 FÊTE DU TRAVAIL BUREAU FERMÉ	4	5 INSPECTEUR EN BÂTIMENT	6 Collecte des matières organiques ---------- Séance ordinaire À 19 h 30	7 Collecte des matières recyclables INSPECTEUR EN BÂTIMENT	8 Résidus Domestiques Dangereux ST-HYACINTHE
9	10 INSPECTEUR EN BÂTIMENT	11	12 INSPECTEUR EN BÂTIMENT	13 Collecte des matières organiques ----------	14 Déchets	15 Résidus Domestiques Dangereux ST-JUDE (AM) ACTON VALE (PM)
16	17 INSPECTEUR EN BÂTIMENT	18	19 INSPECTEUR EN BÂTIMENT	20 Collecte des matières organiques ----------	21 Collecte des matières recyclables	22
23 30	24 INSPECTEUR EN BÂTIMENT	25	26	27 Collecte des matières organiques ---------- INSPECTEUR EN BÂTIMENT	28 Déchets ET GROS REBUTS	29

CENTRE D'ENTRAIDE MASKOUTAIN
Banques alimentaires
Magasins communautaires

BANQUE ALIMENTAIRE
au 405, boul. Laurier, Saint-Marie-Madeleine
(sous-sol de l'Église Évangélique Baptiste de St-Hyacinthe)
Ouverture des portes 12h00
Début des inscriptions 14h30
Début de la distribution 16h00
Apportez vos sacs!
www.centredentraidemaskoutain.org

Tous les Vendredis
Inscription sur place
12,00 $

INFO:
450-209-2030

MAGASIN
Meubles neufs et usagés
1500, boul. Laframboise, Local 1
Saint-Hyacinthe
Ceuillette de meubles et d'électros

HEURES D'OUVERTURE
Lundi au Vendredi
10h00 à 17h00
Samedi
10h00 à 15h00

Les profits des ventes soutiennent notre banque alimentaire.